Avis d'appel public à la concurrence

Occupation temporaire du domaine public
Exploitation de la station d'avitaillement
Petit Port commune d'Aix les Bains (Savoie)

I. Personne publique à qui appartient le domaine

GRAND LAC
Point de contact et informations complémentaires :
Cyril BENARD - Service Ports et Plages - Tel : 04 79 35 00 51 - Courriel : c.benard@grand-lac.fr

II. Objet de l'autorisation

En application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la présente procédure de sélection porte sur l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, concernant en l'espèce, une STATION D'AVITAILLEMENT à destination des plaisanciers au petit port d'Aix les Bains moyennant une redevance d'occupation temporaire de son domaine public fluvial.

Descriptif des installations
La station actuelle est une station datant des années 1995. Elle a été remplacée par une nouvelle station en 2021 pour répondre aux normes en vigueur.
La cuve de stockage a une capacité de 20 000 litres pour du SP 98 et se trouve à proximité de la station d'avitaillement. Elle est accessible aux camions de livraison.

Le volume délivré pour une saison est compris entre 100 000 litres et 130 000 litres sous réserve de météo favorable.

III. Conditions d'occupation

Obligations de l'Occupant
L'occupant s'engage à respecter les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Dans le cadre du renouvellement de la convention, il est précisé que la cuve contient à ce jour du carburant.
Un relevé contradictoire sera fait en présence du titulaire de la convention pour préciser le volume de carburant restant. A charge pour le nouvel occupant, de prendre attache avec l'ancien titulaire de l'autorisation d'occupation, pour négocier cette reprise de stock

Période d'ouverture
La période d'ouverture de l'équipement est laissée au choix de l'Occupant sous réserve du respect des clauses de la convention.

Redevance d'occupation domaniale
L'exploitation de la station d'avitaillement est soumise au versement d'une redevance dont le montant annuel minimum est fixé en tenant compte des avantages de toute nature que lui procure l'occupation :

- Une part fixe de 1 500 euros net de taxe ;
- Une part variable s'élevant à 3,5% du chiffre d'affaires HT par année d'occupation.

Les candidats sont libres de proposer une redevance plus élevée.

Durée d'occupation : L'exploitation de la station d'avitaillement est autorisée à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2029.

IV. Conditions de candidature et procédures

Contenu consultation

- Vue aérienne (photo) de la zone
- Photo du site
- Annonce
- Projet de convention.

Il n'y a pas de visite de site programmée.

Le mémoire technique remis par le candidat devra reprendre les éléments précisés ci-dessous ainsi que tout autre élément jugé utile par le candidat.

1. Son habilité professionnelle à exercer cette activité de distribution et d'approvisionnement de carburant,
2. Les moyens humains et les qualités des prestations mis en œuvre pour rendre un service de qualité aux plaisanciers, notamment au niveau de l'accueil des plaisanciers,
3. Son inscription au registre du commerce,
4. Sa capacité financière et son chiffre d'affaires sur les 3 derniers exercices en fonction de la date de création de l'entreprise,
5. Sa capacité technique et professionnelle à exercer cette activité dans un environnement lacustre sensible.

Les critères de jugement des offres seront basés sur :

1. Les compétences professionnelles à gérer une station d'avitaillement,
2. Les moyens humains mis en œuvre pour rendre un service de qualité et sécurisé aux plaisanciers,
3. Les moyens mis en œuvre pour protéger l'environnement lacustre sensible,
4. Le montant de la redevance proposée

Remise des offres avant le 1er décembre 2026 à 12h00.

- Par lettre recommandée avec avis réception à Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – BP610 – 73106 AIX-LES-BAINS,

- Ou en main propre, contre récépissé à l'accueil de Grand Lac, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés).

- Ou par voie dématérialisée sur le site de Grand Lac, rubrique marchés publics.

L'enveloppe portera la mention suivante :
Appel à candidatures « AOT Grand Lac – STATION AVITAILLEMENT - NE PAS OUVRIR »